



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMTÉ DE KAMOURASKA**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 15 avril 2020

Réunion ordinaire tenue par conférence téléphonique le 15 avril 2020 à 19 h 00 étant donné la situation exceptionnelle occasionnée par la pandémie de la Covid-19. Le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a autorisé la tenue des séances par conférence téléphonique/vidéoconférence afin d'éviter les risques de propagation du virus tel que conseillé par les autorités de la santé publique.

Présents : Madame Martine Hudon, présidente  
Monsieur Gilles DesRosiers, vice-président  
Madame Doris Gagnon, Messieurs Sarto Dubé et Denis Miville.

Est aussi présent : Monsieur Bertin Michaud, éboueur,  
Madame Marilyn Lévesque, secrétaire-trésorière

---

Dans le but d'alléger le texte,  
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »  
est appelée ci-après « La Régie ».

**1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**22.04.20**

Il est proposé par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, en laissant le point *Questions diverses* ouvert.

**3. COMPTE RENDU DE BERTIN MICHAUD**

Monsieur Bertin Michaud mentionne aux administrateurs que depuis une semaine il y a un peu de retard dans les collectes car il y a eu certains problèmes avec le camion 335.

**4. GARANTIES PROLONGÉES – CAMION 336**

Monsieur Bertin Michaud explique aux administrateurs les différentes garanties prolongées disponibles pour le camion 336. Un courriel a été envoyé par la secrétaire-trésorière avec les différentes garanties prolongées. Ce point sera remis à l'ordre du jour du mois de juillet afin que les administrateurs choisissent les garanties prolongées pour le camion 336.

**5. ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER**

**23.04.20**

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

<b>INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER</b> Réunion régulière tenue le 15 avril 2020		
<b>SALAIRES</b>	<b>PÉRIODE</b>	<b>MONTANTS</b>
Éboueurs	15 mars au 11 avril	5 065,44 \$
Geneviève Lizotte- formation	16 mars 2020 au 4 avril 2020	1 578,41 \$
Marilyne Lévesque	15 mars au 11 avril	656,52 \$
<b>Total des salaires</b>		<b>5 721,96 \$</b>
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>INCOMPRESSIBLES</b>	<b>MONTANTS</b>
Caisse Desjardins	Frais de mars	17,45 \$
Revenu Québec	DAS trimestriel	8 813,68 \$
Revenu Canada	DAS trimestriel	3 516,10 \$
CNESST	Cotisation annuelle	64,61 \$
Bertin Michaud	Cellulaire + déplacements	138,66 \$
Gilles Lizotte	Cellulaire	45,00 \$
Marilyne Lévesque	Téléphone + Savon à main désinfectant	61,52 \$
<b>Total des Incompressibles</b>		<b>12 657,02 \$</b>
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>COMPTES À PAYER</b>	<b>MONTANTS</b>
Pétroles B. Ouellet	Diesel	3 900,63 \$
Carrefour du camion rdl	Inspection camion 334	180,28 \$
Centre de service St-Philippe	Entretien-réparation 334	1 232,66 \$
Coop Avantis	Réparation 334 et Entretien 335	435,91 \$
Produit Uniques inc	Purel 3 bouteilles	57,43 \$
Énergie Sonic	Diesel	433,66 \$
	<b>Total des comptes à payer</b>	<b>6 240,57 \$</b>
<b>Grand total</b>		<b>24 619,55 \$</b>

**6. FORMATION – GENEVIÈVE LIZOTTE**

**24.04.20**

Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la formation de trois semaines de Geneviève Lizotte.

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 MARS 2020**

**25.04.20**

Il est proposé par monsieur Gilles DesRosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2020, tenue par conférence téléphonique, soit accepté tel que rédigé.

**8. QUESTIONS DIVERSES**

**9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu le 27 mai 2020 à 19 h 00 par conférence téléphonique.

**10. FERMETURE DE LA RENCONTRE**

**26.04.20**

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 19 h 58.

Je, Martine Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Martine Hudon, présidente

\_\_\_\_\_  
Marilyne Lévesque, secrétaire-trésorière